



Ville de Mont-Saint-Hilaire  
Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1363 ET 1360

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 12 décembre 2024, le conseil a adopté les règlements suivants :

**Règlement numéro 1363**, intitulé « **Règlement décrétant les taux de taxes foncières générales et spéciales et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2025 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire** ».

**Règlement numéro 1360**, intitulé « **Règlement établissant la tarification des services municipaux pour l'année 2025** ».

Ces règlements ont reçu les approbations requises par la loi.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h, ainsi que sur le site Internet de la Ville au [www.villemsh.ca](http://www.villemsh.ca) ou en communiquant avec le greffe au [greffe@villemsh.ca](mailto:greffe@villemsh.ca) ou par téléphone au 450 467-CLIC (2542), poste 2218, et que lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,  
Ce 13 décembre 2024

(S) *Anne-Marie Piérard*

---

M<sup>e</sup> ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate  
GREFFIÈRE